

NATIVE WOMEN'S  
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FEMMES  
AUTOCHTONES DU CANADA



# Fiche d'information : Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Québec

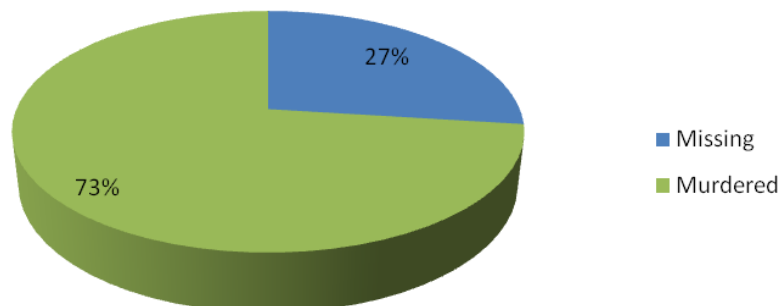
Depuis des années, les communautés attirent l'attention sur le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées au Canada. En date du 31 mars 2010, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) avait recueilli de l'information sur 582 cas à l'échelle du pays. L'AFAC a travaillé sans relâche pour étudier chaque cas, mais nous croyons pourtant qu'il y en a encore beaucoup plus à documenter. Fondée sur les données de cinq ans de recherche quantitative tirées de la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC, cette fiche d'information présente un examen de la situation au Québec par rapport au contexte national.

## Plus de cas de disparition que la moyenne nationale

L'AFAC a recueilli de l'information sur quelque 22 cas de femmes et de filles disparues et assassinées au Québec, ce qui représente 4 % des cas de la base de données de l'AFAC. Nous mettons les lecteurs en garde, toutefois, parce qu'un nombre de cas moindre ne signifie pas nécessairement que le problème des femmes et des filles autochtones disparues est moins répandu au Québec.<sup>1</sup>

Sur les 22 cas de la base de données de l'AFAC, 16 sont des cas de meurtre et 6 sont des cas de disparition de femmes et de filles. Par comparaison à la moyenne nationale, le Québec a plus de cas de disparition et un pourcentage moindre de cas de meurtre (dans l'ensemble du Canada, 20 % sont des cas de femmes et de filles disparues et 67 % des cas de meurtre). Voir la figure 1.

Figure 1: Summary of Cases in  
Quebec

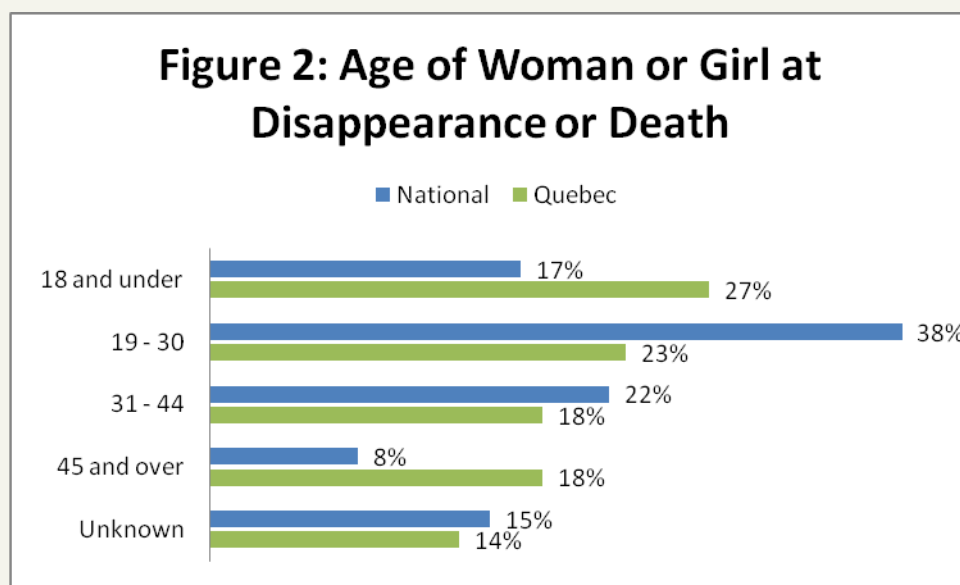


## Les femmes des Premières Nations et les Inuites ont des besoins particuliers

Les mesures visant l'amélioration de la sécurité et du bien-être doivent reconnaître la diversité des femmes autochtones au Québec. La plupart des femmes disparues ou assassinées au Québec sont des femmes des Premières Nations; cependant, le nombre de cas de femmes inuites est élevé (un tiers de l'ensemble des cas). Les expériences et les besoins des femmes qui vivent dans le Sud sont très différents des besoins de celles qui vivent au Nunavik.

## Un plus grand nombre de cas de femmes de plus de 30 ans

La plupart des cas connus au Québec sont ceux de femmes et de filles autochtones de moins de 31 ans. Par comparaison à la situation nationale, toutefois, il y a moins de cas de femmes de 19 à 30 ans au Québec et plus de cas de jeunes filles de 18 ans et moins. Le Québec a également un plus grand nombre de cas de femmes de 45 ans et plus.



Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

On constate des différences plus grandes lorsque l'on compare les cas de disparition aux cas de meurtre. En particulier, on apprend que toutes les femmes et les filles disparues au Québec avaient moins de 31 ans. Par contraste, la moitié des cas de meurtre au Québec dans la base de données de l'AFAC sont ceux de femmes de plus de 30 ans (par rapport à 33 % à l'échelle nationale). Cependant, il faut noter que nos conclusions dans ce domaine pourraient changer lorsque nous aurons plus d'information (jusqu'ici, l'âge de la victime est inconnu dans 19 % des cas de meurtres).

## Répercussions intergénérationnelles de la disparition et du meurtre de femmes autochtones : Beaucoup sont mères

L'information au sujet de la maternité et du nombre d'enfants est connue dans 8 cas au Québec. La plupart de ces huit femmes étaient mères.

Il y a une responsabilité collective de veiller à ce que les enfants des femmes autochtones disparues ou assassinées restent en lien avec leurs communautés et reçoivent les soutiens nécessaires pour favoriser la guérison. Il y a aussi un besoin criant de soutien pour les membres

des familles et des communautés qui assument le soin des enfants des femmes disparues ou assassinées. Il est peut-être encore plus important de considérer des soutiens et des ressources pour les mères comme faisant partie intégrante de toute stratégie de prévention de la violence.

### **La majorité des cas se produisent dans des communautés des Premières nations et des communautés inuits**

L'AFAC a recueilli de l'information au sujet de l'endroit où le meurtre avait eu lieu dans 12 cas. En nous fondant sur cette information, nous avons constaté que la majorité des cas de meurtre au Québec avaient eu lieu dans des réserves ou dans des communautés rurales à prédominance inuite, ce qui est très différent de la situation à l'échelle nationale; dans l'ensemble du Canada, 58 % des femmes et des filles ont été assassinées dans des milieux urbains. Au Québec, seul un petit nombre de cas de meurtres ont eu lieu dans des régions urbaines ou rurales.

L'AFAC a recueilli de l'information sur le lieu de la disparition pour six cas. De ce nombre, la plupart des femmes et des filles avaient été vues pour la dernière fois dans une communauté des Premières Nations, suivie d'une région urbaine. C'est aussi très différent de la situation nationale, où plus de 70 % des femmes et des filles ont été vues pour la dernière fois dans une région urbaine et 12 % dans une réserve.

### **Un tiers des cas de meurtre ne sont pas résolus**

Les cas d'homicide sont « classés » de différentes manières. Un cas peut être classé lorsque des accusations sont portées contre un présumé coupable. Cependant, on dit aussi d'un cas qu'il est « classé » lorsque le contrevenant se suicide. C'est ce qu'on appelle un « meurtre-suicide ».

Sur les 16 cas de meurtre au Québec de la base de données de l'AFAC, 56 % ont été classés par suite d'accusations d'homicide (meurtre au premier degré, meurtre au second degré ou homicide involontaire), pour 53 % à l'échelle nationale. Trente-et-un pour cent (31 %) des cas au Québec ne sont pas résolus, pour 39 % dans l'ensemble du Canada. Un petit nombre de cas au Québec ont été classés par suite de suicide ou d'accusations autres que celle d'homicide (une accusation d'agression, par exemple).

### **Dans la majorité des cas, le décès a eu lieu dans une résidence**

L'AFAC a rassemblé de l'information au sujet du lieu précis du meurtre dans 10 cas. De ce nombre, la très grande majorité – 90 % – a eu lieu dans des résidences (soit au domicile de la femme, soit dans une autre résidence), ce qui est beaucoup plus que la moyenne nationale (59 %).

### **La plupart des décès mettent en cause un partenaire intime de la victime ou un membre de sa famille**

La recherche de l'AFAC indique que la police et les prestataires de services au Québec doivent faire de la violence familiale une priorité. De tous les cas au Québec dans lesquels des accusations ont été portées, plus de la moitié (54 %) mettaient en cause un compagnon actuel, un ex-compagnon ou un membre de la famille de la victime, pour 28 % à l'échelle nationale. Le pourcentage de cas impliquant un membre de la famille est particulièrement élevé.

Contrairement aux autres provinces, l'information recueillie au Québec jusqu'ici suggère peu de cas de violence par des connaissances ou des étrangers. Il faut noter, toutefois, que l'AFAC tente encore de confirmer la nature de la relation entre agresseur et victime dans plusieurs cas; nos conclusions à cet égard pourraient changer lorsque nous aurons plus d'information.

### **Dans la majorité des cas, l'affaire relève de plus d'un service de police (compétence multiple)**

Différents organismes participent au maintien de l'ordre au Québec : des services de police municipaux, des services des Premières Nations, la Sûreté du Québec (service de police provincial) et le Corps de police régional Kativik (au Nunavik).

Jusqu'ici, l'AFAC a recueilli de l'information sur l'organisme de maintien de l'ordre compétent dans 12 cas. La moitié relevait de secteurs de compétence multiples ou avaient fait l'objet d'opérations conjointes d'au moins deux services de police. La Sûreté du Québec était concernée dans la majorité des cas, à titre de service responsable ou d'organisme de soutien.

À l'échelle nationale, l'AFAC a constaté que le chevauchement des secteurs de compétence et les régions où la compétence est incertaine ont nui à la résolution efficace de certains cas. Il faut poursuivre le travail pour déterminer quels sont les effets des opérations conjointes ou des chevauchements de secteurs de compétence sur le progrès réalisé dans la résolution des cas au Québec.

---

<sup>1</sup>L'information que renferme la base de données de l'AFAC vient en grande partie de sources secondaires, particulièrement d'articles et de reportages des médias, de rapports de décisions judiciaires et de sites Web de services de police. Malheureusement, notre capacité d'effectuer un examen exhaustif des sources de langue française est limitée par le petit nombre de nos employés bilingues. De plus, les membres des communautés ont des doutes quant à la capacité des familles anglophones de communiquer avec les médias francophones – cet obstacle linguistique a peut-être des répercussions sur la l'exactitude et la portée de la couverture dans certains cas.

*Pour obtenir plus d'information, lire Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de Sœurs par l'esprit. Nous présentons dans ce rapport des données démographiques et statistiques probantes tirées de la base de données de Sœurs par l'esprit, de l'AFAC, tout en situant la question dans le contexte plus général des causes premières et des possibilités d'avenir. On peut consulter ce rapport sur le site Web de l'AFAC : [www.nwac.ca](http://www.nwac.ca).*

# Association des femmes autochtones du Canada

Siège social :  
Six Nations de la rivière Grand  
1721, chemin Chiefswood, B.P. 331  
Ohsweken (Ontario) NoA 1Mo

Bureau satellite (adresse de correspondance) :  
1, rue Nicholas, 9<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1N 7B7  
Téléphone : 613-722-3033  
Télécopieur : 613-722-7687  
Sans frais : 1-800-461-4043

[www.nwac.ca](http://www.nwac.ca)

Pour obtenir plus d'information au sujet de Sœurs par l'esprit,  
communiquer avec le bureau satellite de l'AFAC.

[Please note: space between number and % sign]

[Page 1]

Figure 1 : Résumé des cas au Québec

27 %	Disparues
73 %	Assassinées

[Page 2]

Figure 2 : Âge de la femme ou de la fille à sa disparition ou sa mort

Au pays  
Au Québec

18 ans ou moins	17 %
	27 %
De 19 à 30 ans	38 %
	23 %
De 31 à 44 ans	22 %
	18 %
45 ans ou plus	8 %
	18 %
Âge inconnu	15 %
	14 %